

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 33 (1895)  
**Heft:** 50

**Artikel:** Le colonel Borgeaud : à la Révolution de 1845  
**Autor:** L.M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-195257>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50  
six mois . . . 2 fr. 50  
ETRANGER : un an . . 7 fr. 20

On s'abonne au *Bureau du Conteur*, à Lausanne et aux Bureaux des Postes. — Les abonnements datent du 1<sup>er</sup> janvier, du 1<sup>er</sup> avril, du 1<sup>er</sup> juillet et du 1<sup>er</sup> octobre.

### PRIX DES ANNONCES :

du canton, 15 c., de la Suisse, 20 c.; de l'Étranger, 25 c. la ligne ou son espace.

### Le colonel Borgeaud

à la Révolution de 1845.

A l'époque de la Révolution vaudoise de 1845, le colonel Borgeaud était maître de mathématiques au collège d'Aubonne. Dans la matinée du 14 février, il fut tout à coup interrompu dans sa leçon par le son du tambour.

— Qu'est-ce donc que ce tambour ? fit-il.

Et quelques-uns de ses élèves, renseignés, en venant en classe, par une conversation entendue au passage, s'écrièrent :

— C'est la révolution, m'sieu ; c'est la révolution à Lausanne !

— Comment !... en êtes-vous sûrs ?...

— Oui, m'sieu, oui, m'sieu.

— Ah ! c'est la révolution, reprit le maître, eh bien, les jours de révolution je donne congé ! Allez, mes amis.

M. Borgeaud, alors âgé de 25 ans, patriote convaincu, s'éprenant avec ardeur de toutes les idées nouvelles et progressives, ne fit ni une ni deux, il courut à son logement, mit sa redingote noire et son chapeau de haute forme, puis s'achemina d'un pied léger vers la capitale.

Lorsqu'il arriva à Montbenon, entre 3 et 4 heures de l'après-midi, il apprit que le peuple, qui s'était réuni en assemblée populaire sur cette place, à deux heures, venait de rentrer en ville.

En effet, une immense colonne de citoyens de Lausanne et du canton, qui était montée au Château, vers midi, commandée par Eytel, avait provoqué l'abdication du gouvernement et s'était ensuite rendue sur Montbenon, ayant à sa tête Druey et Blanchenay, composant à eux deux la minorité radicale du Conseil d'Etat.

En passant devant l'hôpital cantonal, rue Mercerie, où J.-P. Luquiens, rédacteur du *Grelot*, était enfermé pour délit de presse, plusieurs voix demandèrent sa mise en liberté, ce qui fut immédiatement obtenu.

Luquiens fut assis sur une échelle et porté triomphalement à Montbenon par de robustes épaules. Arrivée sur cette place, la foule se groupa autour d'un tilleul séculaire, contre lequel on ap-

puya l'échelle, qui servit de tribune à Druey et autres orateurs.

Cette grande réunion de citoyens se constitua immédiatement en assemblée populaire du canton de Vaud et nomma un gouvernement provisoire, composé de MM. Druey, Blanchenay, Muret-Tallichet, Henri Fischer, Jean Schopfer, Mercier, préfet de Cossonay, Ch. Veillon, Jaques Veret et Louis Bourgeois, de Lucens. — L'assemblée du lendemain, sur la Riponne, remplaça MM. Muret et Schopfer, qui refusèrent leur nomination, par MM. Briatte et L. Wenger.

De Montbenon, la colonne se rendit au Casino. Les membres présents du gouvernement provisoire s'y installèrent dans une petite pièce dite le *Salon rouge* et entrèrent immédiatement en délibération.

Le Casino, qui était alors tenu par M. Pomaret, a été, à diverses époques, le local des clubs et des cercles politiques. Déjà en 1826, il abritait sous son toit le *Cercle du Grand Conseil*, créé en 1822 pour les membres de ce corps pendant les sessions et dans les intervalles de celles-ci.

Dès son arrivée à Lausanne, M. Borgeaud fit quelques visites et parcourut les divers quartiers de la ville où régnait une animation extraordinaire. Mais le centre du mouvement était le Casino, devant lequel arriva, dans la soirée, la colonne d'Aigle, composée de 2000 citoyens exténués de fatigue, et ayant à leur tête les colonels Charles et Frédéric Veillon. Son entrée en ville fut d'un effet saisissant. La bienvenue fut chaleureusement souhaitée à ces patriotes et l'on se multiplia pour les héberger, ainsi que tant d'autres, aussi bien que possible. Un épais lit de paille fut étendu dans le temple de Saint-François et autres locaux transformés en casernes.

Rien ne peut donner une idée de l'aspect de la foule qui se pressait au Casino. Il y avait là des gens venus des diverses parties du canton et de tous les faubourgs de Lausanne; des gens descendus de toutes les mansardes ou débouchant des plus misérables réduits.

On y remarquait entre autres nombre d'individus à mine suspecte, au langage grossier et provocateur, se figurant déjà que la révolution allait leur procurer quelque bonne aubaine et leur faire tomber du ciel des cailles toutes rôties.

M. Borgeaud, que la vue de ces physionomies avait frappé, en entretint, quelques temps plus tard, son ami Delarageaz, qui lui dit : « Je ne sais pas d'où sortaient ces gaillards-là; on ne les avait jamais vus avant, on ne les a jamais revus après. »

C'est au milieu de cette foule, composée de tant d'éléments divers, qui grouillait dans les salles du Casino, que le jeune maître de mathématiques passa la nuit du 14 au 15 février. Mais à peine y était-il arrivé, qu'il fut regardé de travers par un groupe d'individus excités par les libations et les événements de la journée. Son vêtement en drap noir et son chapeau de haute forme ne leur plaisaient qu'à demi. Des quolibets de tout genre ne tardèrent pas à pleuvoir autour de lui :

— En v'la encore un de ces aristos.

— Et un pur encore, un tout noir.

— Qu'est-ce qu'il vient moucharder par là ?...

— Faut le sortir, et un peu leste !

— A bas le tube !

— Sais-tu pas lui taper dessus. Donne donc ta canne.

Voyant arriver le moment où il allait recevoir une pile soignée, M. Borgeaud songea à se tirer de là d'une façon ou de l'autre :

— Qu'est-ce que tu dis, toi, que je suis un aristocrate ? fit-il. Tu ne me connais pas. Demande donc un pot de nouveau, et nous nous expliquerons.... deux si tu veux.

Ses turbulents voisins se regardèrent étonnés en se disant à l'oreille : « Tiens, c'est encore un bon zig ». Puis tous trinquèrent avec lui. Quelques-uns cependant se demandaient encore, avec un air de doute, à qui ils avaient affaire.

Tout à coup, un incident inattendu vint éclaircir la situation.

Druey sortant du *Salon rouge*, un papier à la main, traversa le groupe en

question, et s'écria : « Ah ! c'est toi, Borgeaud. »

— Oui, Monsieur le Conseiller.

— Eh bien, tu vas me rendre un grand service. Connais-tu Pache, imprimeur, qui demeure près de la Cathédrale.

— Alors, si je le connais !...

— Fais-moi donc le plaisir de lui porter ceci. C'est la proclamation adressée au peuple par le gouvernement provisoire. Il m'en faut 1000 exemplaires pour demain matin, à 8 heures. L'imprimeur doit donc se mettre immédiatement à la besogne.

Il était minuit. M. Borgeaud monta à la Cité et sonna à la porte de Pache : Drelin, drelin, drelin... rien !... Drelin, drelin, drelin... rien !

« Ah ! tu ne veux pas répondre, dit en lui-même Borgeaud, eh bien, attends, je vais t'en donner ! » Et il se mit à sonner, sonner sans désespérer. C'était à mettre en rage tous les habitants de la maison.

Pache, furieux, ouvre la fenêtre en criant : « Qui est là ? Que voulez-vous ? A qui en avez-vous ? Etes-vous fou ?... Ah ! si je descends, malheur à vous !... »

— Voyons, Pache, ne te fâche pas ; c'est Borgeaud. Fais-moi le plaisir de te lever ; il s'agit d'une affaire très pressante. Je t'apporte, de la part de Druey, le manuscrit de la proclamation adressée au peuple. Il faut absolument qu'elle soit tirée à 1000 exemplaires pour demain matin à 8 heures. Lève-toi, je te prie !

— Serai-je payé ?

— Alors ! et puis largement. Est-ce qu'un gouvernement ne paie pas ?... surtout un gouvernement provisoire !

On n'imprimait pas alors un pareil document aussi rapidement qu'on le fait aujourd'hui ; les presses mécaniques et les moteurs à eau étaient encore inconnus dans nos ateliers typographiques ; le tirage se faisait à la presse à bras. Un tirage de mille exigeait quatre ou cinq heures de travail, au moins.

Bref, Pache descendit, courut chez ses typos, qu'il fit lever à la hâte, et le lendemain, à 8 heures, il livrait au gouvernement provisoire mille exemplaires de la proclamation, dont voici le contenu :

#### PROCLAMATION

du 14 février 1845.

Le Gouvernement provisoire du canton de Vaud, au peuple vaudois.

CITOYENS,

Le grand Conseil n'ayant répondu que d'une manière bien insuffisante au vœu des *vingt-deux mille* pétitionnaires qui demandent l'expulsion des jésuites de la Suisse entière, la généralité des citoyens s'en est profondément émue ; les masses populaires sont accourues au chef-lieu où elles ont donné essor au plus vif mécontentement ; celles des milices arrivées à Lausanne sur l'appel du Gouvernement n'ont pas hésité à faire cause

commune avec leurs concitoyens. Le Conseil d'Etat, éclairé sur les véritables dispositions du peuple vaudois, s'est empressé d'abdiquer en masse, après avoir convoqué le Grand Conseil pour demain, à 11 heures du matin.

Dans cet état de choses, le nombre immense de citoyens présents à Lausanne s'est réuni en assemblée populaire générale sur la place de Monthenon. Là, cette assemblée a immédiatement nommé un Gouvernement provisoire, en l'investissant de tous les pouvoirs nécessaires pour aviser à l'urgence des circonstances ; elle a pris les autres résolutions que nécessite l'état des choses. Ces résolutions et la composition du Gouvernement provisoire sont portées à votre connaissance, citoyens, par l'Acte souverain\* que vous lirez à la suite de la présente proclamation.

Les citoyens qui ont accepté les fonctions de membres du Gouvernement provisoire ont, ils le savent, assumé une immense responsabilité. Mais un dévouement sans réserve aux intérêts de la patrie, qui est le premier devoir du citoyen, leur commandait impérieusement de taire les autres considérations pour répondre à la confiance des masses.

Citoyens, vous allez être appelés à faire usage de vos droits, à exprimer votre volonté souveraine en élisant un nouveau Grand Conseil qui nommera un nouveau Conseil d'Etat. Les pouvoirs du Gouvernement provisoire seront ainsi de courte durée. Vous êtes trop amis de la liberté et de l'ordre qui en est la garantie ; vous sentez trop l'importance qu'il y a pour la commune patrie à ce que le canton de Vaud, dont la volonté s'est maintenant fait jour, demeure calme, ferme, inébranlable, en d'autres termes, uni. Vous nous aiderez à atteindre ce but par une attitude digne de la sagesse qui vous caractérise.

Exécuteurs d'une volonté supérieure, nous nous confions sans réserve à votre patriotisme.

Lausanne, le 14 février 1845.

*Le Gouvernement provisoire.*

Le Gouvernement provisoire fit appel aux hommes de bonne volonté pour organiser une garde civique. M. Borgeaud fut de ce nombre. Mais, pour faire ce service, il lui fallait un fusil. Il courut chez l'armurier Siber, qui lui dit : « Je n'ai plus une seule arme disponible ; il y a bien encore là-haut, au galetas, un vieux fusil ; mais il ne peut faire votre affaire ? il manque de chien. »

— A-t-il une bayonnette ?

— Oui.

— Eh bien, donnez-le quand même ; moi, je ferai le chien, ajoute, en riant, le jeune Borgeaud.

« Tout ce que je pouvais faire avec une arme pareille, nous disait-il, c'était d'embrocher mon homme, le cas échéant ; mais, pour tirer, bernique ! »

Il fit cependant son service de garde dans divers quartiers de la ville, entre autres devant l'Oratoire, dont le rez-de-chaussée fut transformé en corps de

\* L'Acte souverain contient l'ensemble des résolutions de l'assemblée populaire de Monthenon.

garde. Il n'y avait, dans ce local, d'autre mobilier qu'un poêle en fonte et un long banc de bois.

On fit allumer du feu, mais au bout de quelques instants le bois manqua totalement. M. Borgeaud ouvrit toute grande la porte du poêle et y introduisit une des extrémités du banc, puis s'assit sur le reste avec quelques camarades.

Mais au fur et à mesure que le banc se consumait et avançait dans le brasier, la place pour s'asseoir diminuait, aux rires des joyeux compagnons du poste, qui s'assirent bientôt à terre, en attendant mieux.

M. Borgeaud resta quinze jours à Lausanne. Après s'être mêlé à un pareil mouvement populaire, on n'est pas si pressé de retourner à la craie et à la planche noire.

Comme on peut le supposer, dès son retour à Aubonne, le jeune mathématicien eut maintes choses curieuses à raconter à son entourage. Mais en terminant ses récits, il avait toujours soin d'ajouter : « Croyez-moi, messieurs, si jamais vous allez aux Révolutions, ne mettez ni tube ni redingote noire ! »

L. M.

#### Les farces de Vivier.

Chacun a entendu parler de Vivier, virtuose et compositeur français. Le parti extraordinaire qu'il savait tirer du cor l'avait placé au premier rang des cornistes de tous les temps. Caractère original et facétieux, il s'était en outre acquis une assez grande renommée par ses réclames excentriques et ses plaisantes mystifications. En voici un exemple tiré d'un livre de M. Oscar Cométant, *Musique et musiciens*.

C'était à Londres. Vivier monte dans un omnibus ; à peine y est-il assis, que sa figure prend un caractère de profonde inquiétude. Il fouille dans ses poches, se tâte partout avec des mouvements convulsifs et désespérés ; des exclamations sourdes s'échappent de sa poitrine haletante ; de temps à autre, il lève les mains au ciel. Son émotion est extrême. Machinalement, il va jusqu'à tâter ses bottes, pour s'assurer si l'objet qu'il paraît avoir perdu, et auquel il attache un si grand prix, ne s'y serait point glissé. Tous les voyageurs suivent avec intérêt les phases de son désespoir, en se disant : « C'est un Français qui a perdu son portefeuille. » Tout à coup, Vivier, obéissant à une inspiration soudaine, fait un bond sur lui-même, ôte brusquement son chapeau et jette les yeux dans l'intérieur. Un bonheur ineffable succède alors à des inquiétudes mortelles. Le corniste regarde le fond de son chapeau avec cette émotion souveraine qu'on éprouve à retrouver le plus pré-